



ARRIMAGE

Nouvelle formation 2026

Les indicateurs de satisfaction et de performance seront calculés, mis à jour et publiés publiquement dès la fin de la première session de formation.



CONTEXTE DE LA FORMATION

Dans un contexte de renforcement des normes de sécurité routière et de prévention des risques professionnels, cette formation permet d'assimiler les règles d'arrimage pour prévenir les déplacements de charge et les accidents lors du transport. Elle garantit l'intégrité des marchandises, préserve la sécurité des usagers de la route et assure la conformité légale des opérations de chargement.

OBJECTIFS

- ✓ Savoir arrimer une charge sur un véhicule routier en toute sécurité.
- ✓ Connaître la réglementation liée à l'arrimage.

INFORMATIONS PRATIQUES



PUBLIC VISE

Toute personne amenée à arrimer des charges avant transport.



EFFECTIF

8 stagiaires maximum



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Formation en présentiel / Bulletin d'accès - 2 mois



PREREQUIS

Aucun prérequis



DUREE

7 h



TARIF

Devis sur demande

PEDAGOGIE



MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle de formation équipée en multimédia - Camion avec sangles - Formateurs qualifiés - Apports théoriques et mises en situation réelles.



MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION

Plateforme d'émargement et de suivi de formation.



MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluation formative en continue avec commentaires - évaluation des acquis en fin de formation.



SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation



ACCESSIBILITE HANDICAP

Contacter notre référent :
06.03.43.12.91

PROGRAMME



PARTIE THEORIQUE

- Connaître la réglementation Française, Européenne et Internationale.
- Comprendre les responsabilités de chacun des acteurs.
- Estimer les forces physiques et les sollicitations induites suivant le mode de transport utilisé.
- Identifier les différents types de moyens de transport et les points d'ancrage associés.
- Déterminer les différentes méthodes d'arrimage et les équipements d'arrimages associés.



PARTIE PRATIQUE

- Identifier, contrôler et évaluer l'état des équipements d'arrimage : sangles, crochets, anneaux, élingues, chaînes, tendeurs, filets, tapis antiglis, etc.
- Vérifier la capacité des équipements d'arrimage utilisés.
- Contrôler l'état des moyens de transport et des points d'ancrage disponibles.
- Réaliser un arrimage conformément aux instructions fournies et aux règles de l'art.
- Vérifier l'efficacité et la sécurité de l'arrimage réalisé.
- Réaliser des arrimages simples sans instructions spécifiques, dans le respect des règles de l'art.